

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CD63

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Guibert, M. Houssin, M. Humbert,  
 Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Sabatini et  
 M. Vos

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	20 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>		0

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 20 000 000 en AE et en CP :

- du programme 217 conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables, action 07. Pilotage, support, audit, évaluations
- vers le programme 203 infrastructures et services de transports, sous-action 04-01 régénération du réseau routier national

Nous proposons de contenir le budget du programme 217, action 07 au niveau du budget 2024, en particulier en maîtrisant les dépenses liées au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale. Sans nier la nécessité d'optimiser la stratégie immobilière, un effort sur les dépenses de fonctionnement du ministère est attendu, qui peut prendre la forme d'un report dans le temps.

Ce budget sera transféré sur le programme 203 infrastructures et services de transports, action 04-01 régénération du réseau routier national.

En effet, le réseau routier national est mis à rude épreuve par son usage intensif et par le dérèglement climatique. Par ailleurs, la promotion et développement de nouvelles formes de mobilités nécessitent de revisiter les infrastructures (enrobés, équipements, signalisation). Dès lors, il convient d'amplifier l'effort d'entretien, de réparation et de renouvellement. Il convient également d'identifier et de sécuriser les zones à risque pour éviter les drames routiers et leur coût en vies humaines.

Le réseau routier est un équipement du quotidien indispensable à la vie des citoyens et au développement économique des territoires. L'Etat est garant de son fonctionnement et de sa fiabilité.